



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 83 de l'ordre du jour provisoire**

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 66/101 de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le rapport précédent (A/66/201) concernant la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux paragraphes 14 et 26 du présent rapport.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 septembre 2012).

** A/67/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 66/101 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général des progrès des études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du recours plus intensif au programme de stages des Nations Unies et du resserrement de la coopération avec les établissements universitaires, ainsi que des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 9, des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; et au paragraphe 10, elle a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires à ces fonds, et de la prise en charge à titre volontaire et gracieux des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux ouvrages. Au paragraphe 11, l'Assemblée a invité le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour des deux ouvrages et à les rendre disponibles sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques, en s'attachant en particulier à continuer de rattraper le retard qu'a pris la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Au paragraphe 12, elle a rappelé que le Secrétaire général était responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et l'a prié, en ce qui concerne ce dernier ouvrage, de continuer à suivre les modalités qu'il explique aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Enfin, au paragraphe 13, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur les deux *répertoires*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Depuis le dernier rapport (A/66/201), s'agissant des volumes en retard, le Secrétariat a soumis, pour traduction et publication, le volume II du Supplément n° 9 et le volume VI des Suppléments n°s 8 et 9.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 11 de la résolution 66/101 de l'Assemblée générale, à continuer à rattraper le retard accumulé dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques a réalisé des études sur les Articles 24, 26, 28, 30, 34, 35 (concernant la pratique du Conseil de sécurité), 36, 37, 38 et 39 de la Charte des Nations Unies et a ainsi présenté toutes les études en souffrance pour la période allant de 1985 à 1999. Une seule étude pour chacune des dispositions précitées de la Charte est consacrée à toute la période faisant l'objet des trois suppléments. Ces études sont disponibles sur le site Web du *Répertoire* (www.un.org/law/repertory). Comme pour les études faites auparavant pour le volume III des Suppléments n°s 7 à 9, chacune des études comprend une brève introduction et fournit un lien vers l'étude pertinente du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* où l'on peut trouver des

informations plus approfondies sur la question traitée. En outre, lors d'une réunion qui s'est tenue le 26 juin 2012 entre la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, chargée de coordonner l'élaboration du *Répertoire*, et le Département des opérations de maintien de la paix, pour l'établissement des études concernant les Articles 40 à 54 figurant dans le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 10 du *Répertoire*, il a été convenu que la Division de la codification contacterait les établissements universitaires qui seraient disposés à réaliser des projets d'études sur les articles en question. Une fois les projets d'études achevés, la Division de la codification les présentera pour examen, au besoin.

4. D'importants progrès ont également été réalisés dans l'établissement d'études pour le Supplément n^o 10 (2000-2009). Au cours de la période à l'examen, les études supplémentaires suivantes ont été menées à bien, certaines avec l'aide de stagiaires ou de consultants, ou en collaboration avec des établissements universitaires :

- a) Des études sur les Articles 3, 5, 6 et 8 pour le volume I;
- b) Des études sur les Articles 13 1) a), première phase; 13 1) a) deuxième phase; 13 1) b) et 2), 14, et 17 1) et 3) pour le volume II;
- c) Des études sur les Articles 92 à 95, 98 (questions politiques et de sécurité), 103 et 106 à 111 pour le volume VI.

La touche finale est apportée à une étude sur l'Article 55 c) pour le volume IV et trois études sur les Articles 97, 99 et 100 pour le volume VI. De plus, les travaux ont commencé pour une étude sur l'Article 73 pour le volume V, une étude sur les autres aspects de l'Article 98 pour le volume VI et une étude sur l'Article 101, également pour le volume VI. En outre, étant donné que toutes les études pour le volume I du Supplément n^o 10 sont désormais achevées, le Secrétariat a soumis le volume pour traduction et publication.

5. Le Département de l'information et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont facilité les travaux de recherche concernant le *Répertoire*.

6. L'état d'avancement actuel des publications est le suivant : 28 volumes ont été publiés¹ et 14 achevés et soumis pour traduction et publication². Par conséquent, il reste à terminer huit volumes sur les 50 dont devrait consister la publication globale (*Répertoire* initial et suppléments); cinq de ces volumes ont trait au Supplément n^o 10, qui porte sur la période d'examen la plus récente, et sont à différents stades d'avancement (voir plus haut, par. 4). Les trois autres volumes, qui ne sont pas encore terminés, correspondent au volume III des Suppléments n^{os} 7, 8 et 9.

7. L'annexe I au présent rapport décrit les responsabilités des différents services du Secrétariat concernant les études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

¹ Répertoire et Suppléments n^{os} 1 à 6 (1946-1984), pour un total de 26 volumes, et volumes V et VI du Supplément n^o 7 (1985-1988).

² Volumes I, II et IV du Supplément n^o 7 (1985-1988); volumes I, II, IV, V et VI des Suppléments n^{os} 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999); et volume I du Supplément n^o 10 (2000-2009).

B. Consultation sur Internet des études ayant trait au Répertoire

8. Des études extraites de 42 volumes achevés, dont les 14 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (<http://www.un.org/law/repertory>). Des versions préliminaires de plusieurs études portant sur divers articles pour le volume III des Suppléments n^{os} 7, 8 et 9, ainsi que d'études pour le Supplément n^o 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, sont toujours consultables sur le site Web. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études; cette fonction est disponible dans les trois langues de la publication, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français.

9. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont consultables sur Internet, et la plupart le sont également en espagnol et en français. Les études, dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication, sont disponibles sur Internet dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (anglais pour la majorité et français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles, sous forme électronique, les trois versions linguistiques des études sur le *Répertoire* dont le texte définitif aura été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires

10. La coopération établie de longue date avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la neuvième année consécutive. Quatre autres étudiants ont participé à la réalisation de trois études pour les volumes II et IV du Supplément n^o 10³. La coopération avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est également poursuivie pour la seconde année consécutive et a permis d'achever six études pour le volume VI du Supplément n^o 10⁴. En outre, la coopération avec les établissements universitaires a été élargie et englobe la faculté de droit de l'Université Fordham, ce qui a conduit à l'achèvement d'une étude supplémentaire pour le volume II du Supplément n^o 10⁵, et à la faculté de droit Concord Law School, ce qui a permis d'avancer dans la réalisation d'une étude pour le volume V du Supplément n^o 10⁶.

D. Fonds d'affectation spéciale

11. Dans sa résolution 66/101, l'Assemblée générale a réitéré son appel à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 59/44, pour éliminer le retard accumulé. En conséquence, une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur rappeler qu'il était possible de verser des contributions

³ Étude sur l'Article 13 1) a), première phase; étude sur l'Article 13 1) b) et 2); et étude sur l'Article 55 c) de la Charte.

⁴ Études sur les Articles 92, 93, 94, 95, 98 (questions politiques et de sécurité) et 103 de la Charte.

⁵ Étude sur l'Article 14 de la Charte.

⁶ Étude sur l'Article 73 de la Charte.

volontaires au fonds et pour les prier de porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des institutions privées et des particuliers qui pourraient souhaiter apporter leur appui à cette entreprise. Le Secrétaire général prend note avec gratitude des contributions d'un montant de 5 000 dollars chacune faites au fonds par le Chili et la Finlande.

12. Il est envisagé de faire de nouveau appel à des consultants pour d'autres études concernant des volumes sur le point d'être achevés. Les États Membres sont vivement encouragés à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale, pour permettre au Secrétariat d'éliminer le retard accumulé.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

13. Le Comité spécial a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à la session qu'il a tenue du 21 au 28 février et le 1^{er} mars 2012. Dans son rapport (A/67/33, par. 71), il a recommandé entre autres, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale félicite le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'établissement des études, notamment le recours accru au programme de stages des Nations Unies et la coopération renforcée avec les établissements universitaires à cette fin; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin d'aider davantage le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, ainsi que de la prise en charge à titre volontaire et gracieux de services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts de mise à jour de la publication et de la mettre à disposition sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques; se déclare gravement préoccupée du retard accumulé pour l'élaboration du volume III du *Répertoire* et demande au Secrétaire général d'examiner cette question de manière efficace et à titre prioritaire, tout en le félicitant des quelques progrès cependant accomplis dans la réduction dudit retard; et rappelle la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

14. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

- a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, y compris des progrès accomplis en vue d'établir les études concernant le *Répertoire* et de les rendre disponibles en trois langues (anglais, espagnol et français) sur Internet;
- b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir plus haut, par. 13) concernant le recours au programme de stages des Nations Unies et la

coopération avec les établissements universitaires pour la préparation d'études; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale en vue de résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire* de manière à aider davantage le Secrétariat dans cette tâche; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; l'invitation faite au Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication du *Répertoire* et de sa consultation sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, et à s'attacher effectivement et de façon prioritaire à éliminer le retard accumulé dans l'établissement du volume III du *Répertoire*; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Exprimer sa gratitude pour les contributions versées au fonds d'affectation spéciale créé en vue de résorber le retard accumulé dans la publication du *Répertoire*; prendre note des progrès accomplis dans l'élimination de ce retard grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

15. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, dont l'établissement a été initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures observées par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Tout récemment, dans sa résolution 66/101, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour actualiser le *Répertoire* et le rendre disponible dans toutes les versions linguistiques.

16. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, le Secrétariat a progressé dans l'établissement de suppléments au *Répertoire* depuis le dernier rapport (A/66/201). Conformément au principe qui permet d'élaborer parallèlement plusieurs suppléments, le Secrétariat a, au cours de l'année écoulée, élaboré les seizième et dix-septième Suppléments au *Répertoire*, portant respectivement sur les années 2008 à 2009 et 2010 et 2011, en respectant les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général daté du 18 septembre 1952 (A/2170).

17. L'achèvement rapide du quinzième Supplément (2004-2007) dans sa version préliminaire a permis au Secrétariat de concentrer tous ses efforts sur la pratique du Conseil de sécurité depuis 2008. Le seizième Supplément (2008-2009) a été achevé plus tôt dans l'année et est consultable sous forme électronique sur le site Web du *Répertoire*.

18. Les travaux concernant le dix-septième Supplément (2010-2011) ont bien avancé et les études sur la partie I ont déjà été mises sur le Web dans leur version préliminaire. La poursuite des travaux concernant ce Supplément dépendra toutefois de l'état des effectifs au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de

sécurité et sur la Charte de la Division des affaires du Conseil de sécurité, et de la disponibilité des ressources, qui fait l'objet d'une étude au paragraphe 25 plus bas.

19. Dans les limites des ressources dont il dispose, le Secrétariat a poursuivi ses efforts en vue d'élaborer le *Répertoire* dans les meilleurs délais et de manière précise et équilibrée, par plusieurs initiatives visant à améliorer l'efficacité, portant notamment sur la formation spécialisée de fonctionnaires; l'optimisation des bases de données pour répertorier et retrouver le nombre croissant de pratiques et de procédures antérieures et actuelles du Conseil de sécurité, ainsi que pour créer des tableaux et insérer le texte; et la mise à jour des directives et des modèles internes pour exploiter au mieux les compétences des fonctionnaires et assurer la cohérence dans l'établissement du *Répertoire*.

20. L'établissement de suppléments s'est heurté à divers problèmes. Bien que, grâce à différentes initiatives, il soit parvenu à progresser dans l'actualisation du *Répertoire* et à fournir aux États Membres des renseignements sur la pratique actuelle du Conseil de sécurité, le Secrétariat a dû faire face à d'autres problèmes en matière d'édition, de traduction, d'indexation et de publication. Plusieurs bureaux du Secrétariat collaborent pour résoudre le problème posé par le manque de ressources et réduire les retards en matière de publication des suppléments.

B. Consultation sur Internet des études ayant trait au *Répertoire*

21. Pour pouvoir accéder le plus rapidement possible à l'information, le Secrétariat a affiché sur son site Web, dans leur version préliminaire, les chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi (voir annexe III au présent rapport). Outre les Suppléments publiés, tous les chapitres du quatorzième au seizième Supplément (2000-2009), pas encore publiés, ont été affichés sur le Web dans leur version préliminaire.

22. Le site en anglais du *Répertoire*, qui a fait l'objet d'une importante refonte pour améliorer les fonctions de recherche et offrir une interface conviviale permettant un accès plus rapide aux trésors d'information sur les pratiques du Conseil de sécurité figurant dans le *Répertoire*, sera offert très prochainement dans les autres langues officielles.

23. Outre la préparation du *Répertoire*, le Secrétariat, sur demande, fournit des informations sur des questions, reçues directement ou par l'intermédiaire du site Web du *Répertoire*, portant sur les pratiques actuelles et antérieures du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Pendant la période à l'examen, il a répondu, avec célérité et précision, à diverses demandes émanant d'États Membres, de fonctionnaires des Nations Unies et de membres d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs et de particuliers.

C. Publication (en format papier ou électronique) des volumes dans les différentes langues

24. En application de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire publier les suppléments à venir du

Répertoire dans les six langues officielles, les dixième et onzième Suppléments ont été publiés dans toutes ces langues. Les douzième (1993-1995) et treizième (1996-1999) Suppléments seront bientôt disponibles dans toutes les langues officielles. Le quatorzième (2000-2003) Supplément a été soumis pour traduction dans toutes les langues officielles et les suppléments suivants le seront dès qu'ils auront été édités. Le Secrétariat continue de faire tout son possible pour afficher sur son site Web les derniers suppléments du *Répertoire* dans les six langues officielles, dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

25. L'établissement et la publication du *Répertoire* et l'amélioration de son site Web n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, compte tenu des contraintes financières, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire* demeurent un élément important pour soutenir les progrès et maintenir le site Web du *Répertoire*. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services de personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire* et de travailler simultanément sur plusieurs volumes de la publication. Depuis le dernier rapport (A/66/201), une contribution au fonds a été reçue de la Chine, de l'Irlande, du Mexique et de la Turquie. Cet objectif n'est pas encore atteint, et le Secrétariat encourage les États Membres à continuer de l'aider concernant le *Répertoire* en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale.

E. Conclusions

26. **S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation lors de sa session qui s'est tenue du 21 au 28 février et le 1^{er} mars 2012, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :**

a) **Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*, y compris par l'utilisation du fonds d'affectation spéciale pour son actualisation;**

b) **Exprimer ses remerciements pour les contributions au fonds d'affectation spéciale et réitérer son appel au versement de contributions volontaires;**

c) **Prendre note de l'amélioration continue du site Web du *Répertoire* et des mesures de renforcement de l'efficacité visant à accélérer l'élaboration simultanée de plusieurs suppléments au *Répertoire*;**

d) **Prendre note de la diffusion continue du *Répertoire* sur le site Web de l'ONU, sous forme électronique et dans toutes les langues officielles;**

e) **Inviter les États Membres à financer, à titre volontaire et gracieux, les services d'un expert associé chargé d'aider à établir le *Répertoire*.**

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale de la conduite des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*^a

<i>Départements</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 à 89 et 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à ce dernier pour examen.

^b Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique
suivie par les organes des Nations Unies (en juillet 2012)**

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Volumes soumis pour publication et disponibles sur Internet	Études sur Internet (concernant des volumes n'étant pas en instance de publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
--	---	--	--

Note : L'organisation des études par volume, selon les volumes indiqués ci-après, concerne les Suppléments n^{os} 6 à 10 et n'est pas la même pour le Répertoire initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, articles	Répertoire initial	Suppléments									
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009
Volume I							I	I	I	I	I
Articles 1 à 8											
Volume II							II	II	II	II	II
Articles 9 à 15, 17 1) et 3) et 20 à 22											
Articles 17 2) et 19											
Articles 16 et 18											
Volume III							III	III	III	III	III
Articles 23 1), première phase et 3), 24 à 33 2), 34 et 35 (Conseil de sécurité) et 36 à 39											
Articles 23 1), deuxième phase et 2) et 33 1)											
Articles 35 (Assemblée générale) et 40 à 54											
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57 et 62 2)											
Articles 55 c), 56 et 63											
Articles 58 à 62 (1, 3 et 4) et 64 à 72											
Volume V							V	V	V	V	V
Articles 86 et 89 à 91											
Article 73											
Articles 74 à 85, 87 et 88											
Volume VI							VI	VI	VI	VI	VI
Articles 92 à 96, 98 (section relative aux traités; questions politiques et de sécurité), 102, 103, 106 et 107											

Volumes, articles	Répertoire initial	Suppléments									
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009
Articles 97, 98 (autres chapitres), 99, 100, 101 et 108 à 111											
Articles 104 et 105											

Études réalisées entre 1954 et 1980

Études réalisées entre 1996 et 2012

Annexe III

État d'avancement du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité (en juillet 2012)

Suppléments publiés et disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.un.org/en/sc/repertoire	Version préliminaire sur Internet	Chapitres en cours d'établissement	Recherche préliminaire

A. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* achevés

Supplément	État d'avancement	Langues
Répertoire original et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1992) et XI (1989-1992)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XV (2004-2007)		Anglais

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	I Généralités	II Règlement intérieur provisoire	III Buts et principes de la Charte	IV Relations avec les autres organes de l'ONU	V Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	VI Règlement pacifique des différends	VII Action en cas de menace contre la paix	VIII Accords régionaux	IX Organes subsidiaires : comités/autres organes	X Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix
Supplément XVI (2008-2009)										
Supplément XVII (2010-2011)										

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ce supplément au *Répertoire* et les suppléments suivants seront publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.